

Communiqué de presse
Le 16 novembre 2022

L'État, l'ARML, le FASTT, le FPE.TT, AKTO et Prism'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Pays de la Loire

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Pays de la Loire, l'État, représenté par le préfet de région, l'association régionale des Missions Locales (ARML), AKTO, le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT), le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPE.TT) et Prism'emploi Pays de la Loire ont signé ce 15 novembre 2022 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région.

LE RENOUVELLEMENT D'UN ACCORD EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM

Ce 15 novembre 2022, les représentants de l'État, de Prism'emploi Pays de la Loire, d'AKTO, du FASTT, du FPE.TT, et de l'ARML ont signé un accord-cadre régional, déclinaison de l'accord de coopération signé le 25 novembre 2021 entre L'État, (DGEFP), Prism'emploi, l'UNML, AKTO, le FASTT, et le FPETT en faveur de l'emploi et la qualification des jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA.

La démarche « Missions Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018, s'inscrit dans cette volonté de mobiliser les entreprises et agences d'emploi aux côtés des acteurs de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de leur préparation pour lever des freins périphériques à l'emploi, en passant par des actions de mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour favoriser leur accès à l'emploi.

L'OBJECTIF FIXÉ PAR LE GOUVERNEMENT AUTOUR DU PLEIN-EMPLOI RENFORCE LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Si le chômage poursuit sa décline depuis plusieurs mois avec un taux de chômage à 7,1% au troisième trimestre 2022, les initiatives se poursuivent pour accompagner la reprise de l'emploi en France, notamment auprès des jeunes, et atteindre l'objectif d'une situation de plein-emploi d'ici 2027. La poursuite du dispositif #1jeune, 1solution ainsi que le renforcement de la contribution de l'État à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour favoriser le développement de l'apprentissage en sont des exemples.

Par ailleurs, en mars 2022, le gouvernement a lancé le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui remplace la Garantie jeunes, et permet de mettre en place un parcours intensif et personnalisé pouvant durer jusqu'à 12 mois.

Dans ce cadre, L'État, Prism'emploi, l'UNML, AKTO, le FASTT et le FPETT s'engagent à contribuer à la réussite du dispositif de CEJ en l'articulant avec la démarche engagée Mission Jeunes.

Cet engagement porte plusieurs objectifs opérationnels :

- Renforcer les opportunités d'accès des jeunes accompagnés par les Missions Locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé...) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'Engagement Jeune en l'articulant avec la démarche Mission jeunes.

CHIFFRES CLÉS EN PAYS DE LA LOIRE

→ La région Pays de la Loire représente 8,2% de l'emploi intérimaire en France, soit 64 269 salariés intérimaires en équivalent temps plein en septembre 2022
→ Elle compte 869 agences d'emploi sur le territoire
Selon le baromètre Prism'emploi, en septembre 2022, l'emploi intérimaire dans cette région est en hausse de 3 % par rapport à la même période de l'année précédente.

CHIFFRES CLÉS DES MISSIONS LOCALES PAYS DE LA LOIRE

→ En 2021, les 21 Missions Locales de la région Pays de la Loire ont accompagné plus de 48 000 jeunes, représentant une hausse de 4,6% sur un an.
→ 19 000 nouveaux jeunes inscrits
→ 6 300 jeunes en missions d'intérim en 2021
→ 220 agences d'emploi associées



Marc Olivier JOUAN directeur FPETT, Isabelle CANTIN ROUSSEAU Directrice régionale AKTO, Marie-Pierre DURAND, Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités DREETS des Pays de la Loire, Jean Paul OLIVARES, Président ARML des Pays de la Loire, Patrice VINET Président régional Prism'emploi des Pays de la Loire, Aurore BERTELEAU, Responsable développement territorial FASTT

Contacts presse

Ema Hazan
06.64.56.11.74
Ema.hazan@plead.fr

Noémie Barbaut
06.25.26.37.94
Noemie.barbaut@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO

Le 1er opérateur de compétences en proximité AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences : agir pour l'alternance, l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, accompagner la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification

À propos du Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)

Le FASTT, créé en 1992, est la plateforme d'animation de la politique sociale, au bénéfice des 2,7 millions de personnes qui, sur une année, réalisent au moins une mission de travail temporaire. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FASTT apporte des aides, des services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social. Le FASTT pilote également les régimes de complémentaire santé obligatoire des intérimaires et celui de la prévoyance.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit.

À propos de l'Association régionale des Missions Locales Pays de la Loire

L'ARML représente les 21 Missions locales des Pays de la Loire et met en œuvre un programme d'animation. Plus particulièrement en charge du développement des partenariats au niveau régional, l'ARML organise des temps d'information auprès des professionnels pour assurer le déploiement et le suivi des accords de partenariats déclinés sur chaque territoire.

